

DELIBERATION 08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trente et un janvier à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle « bleue », sous la présidence de Monsieur BLAS Bruno, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BOURNISIEN Martine, LAMON Katia, DESVAUX Mireille, QUEFFRINEC Véronique, PAPON Angélique,
Messieurs BLAS Bruno, DECARSIN Franck, MARICOT David, MAZIRE Alain, LEBLANC Raynald, MAGDELAINE Denis

Absents excusés

Mme BOUVILLE Sophie, M. BACHELEY Gilles

Absents non excusés :

Madame CESARD-FARIN Isabelle, Monsieur SENAY Johann

Procuration :

Monsieur Gilles BACHELEY donne pouvoir à Mme Katia LAMON

Secrétaire de séance

Madame DESVAUX Mireille a été proclamée secrétaire de séance.

Membres en exercice :	15
Membres présents :	11
Pouvoirs :	1
Absents :	3
Votants :	12

Demande participation culturelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 30 € annuelle sur une activité culturelle pour les jeunes scolarisés de la maternelle jusqu'au collège et habitant la commune S'ILS n'ont pas déjà reçu l'aide annuelle pour la licence sportive.

Le Conseil Municipal laisse le choix aux familles de décider de leur préférence pour l'octroi d'une seule participation annuelle par enfant.

Fait à Toutainville, le 09 février 2024
Pour extrait certifié conforme
L'adjointe
Martine BOURNISIEN